



InfOSTAGIAIRES

La lettre d'info du secteur Entrée dans le métier du SNES Créteil

édito

Non M. Macron, nous ne sommes ni fainéants, ni cyniques !

Le 8 septembre dernier, à Athènes, Emmanuel Macron a conclu son discours en expliquant qu'il ne céderait rien « ni aux fainéants, ni aux cyniques, ni aux extrêmes ». Derrière la petite phrase polémique, que ses conseillers en communication se sont efforcés de désamorcer, on voit bien transparaître le mépris envers les travailleuses et les travailleurs qui veulent simplement défendre leurs droits, celles et ceux dont il a dit à un autre moment qu'ils ne « sont rien ».

En tant que fonctionnaires, en tant que professeur-e-s et CPE, nous avons d'ailleurs bien compris que nous étions dans le viseur de ce gouvernement. Les premières mesures d'austérité n'ont pas tardé à tomber et elles vont réduire encore davantage notre pouvoir d'achat, déjà l'un des plus faibles parmi les enseignant-es en Europe. (Re)Gel du point d'indice, qui cumulé à l'augmentation prochaine de la CSG conduira à une baisse nette de nos salaires, rétablissement de la journée de carence, qui fait que si nous tombons malade, le premier jour d'arrêt maladie sera décompté de notre salaire, mise en place du protocole de revalorisation PPCR repoussé de plusieurs mois...

Alors, qui est cynique ? Qui est extrême ? Certainement pas les enseignant-es et CPE stagiaires, en tous cas. A un moment où les concours de recrutement du second degré ont du mal à attirer suffisamment de candidat-e-s, ce qui crée un déficit dans de nombreuses disciplines, vous avez fait le choix d'exercer un métier de service public, avec pour ambition non pas d'être des « winners » selon la logique libérale mais d'œuvrer à la réussite de tou-te-s les élèves. Quant à se faire traiter de fainéants, lorsqu'on voit la charge de travail des stagiaires, entre les 9h de cours à préparer, les travaux à rendre à l'ESPE, le mémoire à rédiger, cela passe mal. Le SNES continue à revendiquer un service à 6h devant les élèves et un allègement des évaluations à l'ESPE, afin que l'année de stage ne ressemble plus à un parcours du combattant mais à une entrée progressive dans le métier, permettant d'engager une vraie réflexion sur ses pratiques. Cela nous vaut peut-être de nous faire taxer « d'extrêmes », mais nous considérons qu'il s'agit simplement de revendications justes et de bon sens.

En vous accompagnant individuellement toute l'année, en soutenant vos représentant-e-s au Conseil d'Ecole de l'ESPE (voir page 2) et en manifestant le 10 octobre prochain, le SNES agit tous les jours pour défendre nos métiers. Réaffirmons-le : les fainéants, les cyniques, ce n'est pas nous !



TOU-TE-S EN GREVE LE 10 OCTOBRE

CONTRE LE RECUL DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT

Une question ? contactez-nous !
à l'adresse mail stagiaires@creteil.snes.edu
ou au 06 95 47 01 40

p.2 : tout savoir sur le rôle des élu-e-s et les élections à l'ESPE

p.3 : infos pratiques, mutations, pourquoi se syndiquer au SNES

p.4 : stage syndical
vendredi 24 novembre



Retrouvez-nous sur Facebook :
[Stagiaires Snes Créteil](https://www.facebook.com/StagiairesSnesCreteil)

Des élections à l'Espé ? Pourquoi faire ?

En novembre prochain auront lieu les élections des représentants des étudiant.es et fonctionnaires stagiaires inscrit.es à l'Espé. Ces élections sont souvent peu visibles et mal organisées par l'université qui ne souhaite pas y consacrer assez de moyens. Pourtant, c'est dans le conseil de l'Espé que se décident les contenus de nos formations ainsi que nos modes d'évaluation. Des élu.es combatif.ves et efficaces peuvent être un vrai relai pour obtenir une formation plus adaptée et surtout une moindre charge de travail pour les collègues.

L'année dernière, le SNES-fsu avait présenté une liste commune avec les autres syndicats de la FSU (le SNEP et le SNUEP) ainsi que le syndicat étudiant UNEF. Nous avons eu deux élu-e-s : Gabriel Holard (stagiaire en Mathématiques, voir son interview ci-contre) et Coralie Larché (stagiaire en Arts Plastiques). Comme les stagiaires élu-e-s perdent automatiquement leur siège dès lors qu'elles et ils ne sont plus à l'ESPE, des élections se tiennent chaque année pour renouveler une partie des élu-e-s du Conseil d'Ecole de l'ESPE.

Se présenter sur la liste soutenue par le SNES-fsu : pourquoi pas vous ?

Si vous souhaitez devenir porte-parole des stagiaires pour faire entendre leur voix, si vous souhaitez prendre un rôle actif dans la vie démocratique de l'ESPE, si vous vous reconnaissez dans les orientations du SNES-fsu et de ses alliés, vous pouvez vous présenter sur la liste que nous présenterons en vue des élections.

Concrètement, cela signifie à participer à deux ou trois Conseils d'Ecole dans l'année et à garder le contact avec les stagiaires des différentes disciplines.

Si vous êtes intéressé-e-s, si vous hésitez, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous en parlions.



Gabriel Holard, élu l'année dernière au Conseil d'Ecole de l'ESPE sur la liste FSU-Unef

Bonjour Gabriel, peux-tu te présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Gabriel Holard, et je suis maintenant enseignant titulaire au collège Chérioux, en mathématiques, à Vitry-sur-Seine (94). J'étais enseignant stagiaire au collège du Parc, à Sucy-en-Brie (94).

Quelles sont selon toi les principales choses à améliorer dans la formation à l'ESPE ?

En soi, il est évident que l'on n'apprend pas un métier sans formation. Pourtant, la formation à l'Espé est souvent vécue comme une charge supplémentaire dans une année difficile pour la plupart des collègues. Nous devons apprendre notre métier, et être évalués par de multiples acteurs différents (dont l'Espé !). Certaines formations sont en plus assez fortement déconnectées de la réalité du travail enseignant.

Peux-tu nous reparler des conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections de l'année dernière ?

L'année dernière, les élections ont été organisées sans aucune consultation des organisations représentatives. Au final, elles ont eu lieu sur un seul jour (un jour où plus de la moitié des électeur.trices n'étaient pas présents sur site) et donc une abstention record.

Qu'est-ce qui t'a intéressé dans ton expérience d'élu au Conseil d'Ecole de l'ESPE ?

Ce qui était intéressant, c'est de pouvoir porter la parole des collègues qui souvent n'osent pas la prendre pendant l'année de stage. En particulier, nous sommes beaucoup intervenus sur la question des modalités d'évaluation souvent nombreuses et lourdes.

Quel bilan tires-tu de ton action ?

Lors de cette année, nous avons pu relayer les difficultés graves dans certaines filières et intervenir auprès de la direction de l'Espé pour soutenir la mobilisation des collègues. Surtout, nous avons pu empêcher le durcissement des évaluations en master I MEEF qui risquaient de générer encore plus de précarité pour des collègues reçu.es au concours mais pas au M1, et donc non « stagiairisables » !

Cette année tu n'es plus stagiaire, quels sont tes projets pour la suite ?

Pour la suite, j'ai voulu continuer cet engagement en faveur des collègues stagiaires et d'une meilleure entrée dans le métier. Je suis maintenant militant au secteur « entrée dans le métier » du SNES-FSU.

PAS DE TUTEUR ? UN PROBLEME ? CONTACTEZ-NOUS !

Vous avez normalement un-e tuteur-trice de terrain et un-e tuteur-trice à l'ESPE. Si ce n'était pas le cas (en particulier pour le tuteur terrain), contactez-nous rapidement pour que nous vous soutenions dans votre démarche auprès du rectorat.

Quel que soit le problème que vous rencontrez pendant votre année de stage, n'attendez pas qu'il soit trop tard et contactez nos militant-e-s : par mail à stagiaires@creteil.snes.edu ou par téléphone au 06 95 47 01 40.

AIDES AU LOGEMENT, PRIMES

Des aides au logement existent. Consultez notre bulletin d'information de rentrée sur le site du SNES Créteil pour plus de renseignement, ou contactez-nous.

Indemnité Forfaitaire de Formation (1000€) : réservée aux stagiaires à mi-temps et donc inscrit-e-s à l'ESPE, à condition que votre commune de résidence et celle de votre établissement soient non limitrophes de votre commune de formation. Il faut en faire la demande auprès du service gestionnaire de votre établissement d'affectation, en joignant votre attestation d'inscription à l'ESPE et un document mentionnant votre lieu de formation.

Prime Spéciale d'Installation : pour les nouveaux titulaires affecté-e-s en Ile-de-France (sauf agrégé-e-s). Il est possible de la demander en tant que stagiaire, à condition d'être titularisé-e et affecté-e en IDF par la suite, sinon vous devrez la rembourser.

RECLASSEMENT ET PREMIERE FICHE DE PAIE

Si vous êtes ex-professeur-e contractuel-le ou ex-PE vous bénéficiez d'un reclassement. Mais attention : les reclassements peuvent être tardifs, en janvier pour certains l'année dernière. Si votre rémunération était supérieure à celle de l'échelon 1 de votre nouveau corps, envoyez un mail à la DPE de votre discipline pour demander la mise en place de **l'indemnité compensatoire** afin de bénéficier de votre ancienne rémunération jusqu'à prise en compte de votre reclassement. Joignez une copie de votre ancienne fiche de paie.

MUTATIONS 2017

La procédure de mutations se déroule en deux temps : la phase inter-académique en novembre, où vous ferez des vœux entre les différentes académies, puis la phase intra-académique, où vous ferez des vœux à l'intérieur de l'académie que vous aurez alors obtenue. En tant que stagiaires, vous êtes participant-e-s obligatoires à ces deux phases.



Pour chaque phase, les commissaires paritaires élu-e-s du SNES-Fsu siègent dans les commissions de mutations, où elles et ils sont majoritaires, afin de défendre vos droits.

Vous pouvez aussi nous contacter afin d'avoir des renseignements, pour comprendre les règles du mouvement, calculer vos points et définir votre stratégie. Des rendez-vous personnalisés sont proposés pour les Adhérent-e-s par les commissaires paritaires du SNES-Fsu, au moment de la période des vœux. De plus, le SNES Créteil organisera plusieurs réunions mutations pendant cette période, dans les trois départements. Consultez le site du SNES Créteil pour les détails. L'une de ces réunions aura lieu le vendredi 24 novembre à Arcueil, à l'issue de la journée de stage organisée pour les stagiaires (voir page suivante).



SE SYNDIQUER POUR NE PAS RESTER ISOLE-E !

Certain-e-s vous diront qu'il est mal vu de se syndiquer l'année de stage, ne les croyez pas !

L'année dernière, un-e stagiaire sur trois s'est syndiqué-e au SNES-FSU et ils n'ont eu aucun problème ; l'appartenance syndicale est un choix personnel inconnu de la direction.

Se syndiquer, c'est choisir de ne pas rester seul, quand tout concourt à vous isoler.

D'autre part, avec l'appui de la section syndicale de votre établissement, du département ou de l'académie, il ne faut pas hésiter à exercer son droit syndical (participer aux réunions et aux stages syndicaux, participer à une grève...). Ce droit ne s'use que si on ne s'en sert pas ! Vous constaterez très vite qu'être syndiqué-e, c'est être mieux informé-e mais aussi mieux défendu-e individuellement et collectivement au nom d'un projet éducatif et de la défense d'un service public de qualité.

Cotisation syndicale trop chère ? La réduction d'impôts est égale à 66 % du montant de la cotisation. Ainsi une cotisation de 119 € pour un-e stagiaire certifié-e (ou 140€ pour un-e agrégé-e), après réduction vous reviendra à 41€ (48€ pour un-e agrégé-e)

Remplissez le bulletin d'adhésion fourni avec ce numéro d'Infostagiaires, téléchargez-le sur notre site, ou adhérez directement en ligne : <http://www.creteil.snes.edu/administration-du-site/adherer.html>



« STAGIAIRE... ET DEJA ENSEIGNANT-E / CPE »

Vendredi 24 Novembre 2017

(9h30 - 17h00)

Le stage aura lieu dans nos locaux du SNES académique Créteil :
3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil

PROGRAMME

Titularisation, notation... : tout ce qu'il faut savoir sur les enjeux de l'année de stage

Vous avez réussi un concours difficile et la titularisation doit être au bout du chemin. La réforme de 2010 n'a pas réduit le volume des titularisations (9 stagiaires sur 10 sont titularisés dès la première année), mais a profondément modifié les modalités de l'évaluation, désormais dans la main de l'employeur. Le référentiel des compétences est censé baliser le processus ; il reste pourtant basé sur un petit nombre de documents, et relève largement de l'évaluation finale. A partir d'expériences récentes, nous essayerons de vous donner les éléments pour aborder sereinement cette échéance, notamment l'inspection.

Du « premier bain » à une culture professionnelle

Hors du regard de l'institution, en compagnie de collègues aguerris et d'autres qui le sont moins, nous vous proposons d'échanger autour de vos premières expériences de classe et de la formation. Le regard de chercheurs nous permettra de prendre du recul avec nos pratiques professionnelles. Par exemple, l'année dernière, nous avons eu la chance d'accueillir le sociologue Patrick Rayou pour nous parler des mécanismes de reproduction sociale à l'École.

Mutations inter, mutations intra : le SNES vous informe

Vous aurez, si vous n'êtes pas déjà titulaire de l'Éducation Nationale, à participer avant début décembre au mouvement inter-académique, puis, en mars, au mouvement intra-académique. La réunion organisée par le Rectorat ne suffit en général pas à vous informer. Les élu-e-s du SNES-FSU, qui occupent plus de la moitié des sièges des Commissions Paritaires, et participent à ce titre aux opérations des mutations, vous délivrent en revanche une information fiable et circonstanciée, pour vous permettre d'aborder cette étape importante de la manière la plus judicieuse. Des rendez-vous individuels pourront être proposés.

(repas pris sur place)

Notez-le tout de suite sur votre agenda et déposez, au plus tard, avant les vacances de la Toussaint le **21 octobre** votre demande de congé à la Rectrice (modèle ci-dessous) au secrétariat de votre établissement.

Vous avez droit à ce congé !

La participation aux stages syndicaux sur vos heures de travail (que vous soyez à l'ESPE ou dans votre établissement ce jour-là) est un droit (12 journées par an).

Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence, sous forme manuscrite, au secrétariat de votre établissement, un mois avant la date du stage. Et de signaler, par courtoisie, votre absence à votre formateur ESPE si vous deviez avoir formation ce jour.

Merci de vous inscrire également par mail : stagiaires@creteil.snes.edu

Modèle d'autorisation d'absence

Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement
à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil
S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le vendredi 24 novembre 2017 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).

Je vous prie d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature